

Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'Angers  
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 juillet 2022

Convocation du 12 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 14

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 20 juillet 2022.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, BELLARD, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LUCIEN, LE MARREC.

**Absents excusés :** Mr Cédric JOUSSAUME donne pouvoir à Mme Sylvie HEUVELINE  
Mr Dominique CHAPON donne pouvoir à Mme Elisabeth MARQUET  
Mme Vanessa CULLERIER  
Mme DESPLATS Raphaëlle  
Mme Nadine LINARD  
Mr Michel GUILLEUX  
Mme Audrey ORIEUX donne pouvoir à Mme Jennifer JOBERT  
Mme MAUXION Anita

**Absents :** Mme LOISON Katy  
Mr CONGNARD André  
Mme LENOGUE Patricia  
Mr TUFFIER Jérôme  
Mme BEAUDOIN Pauline

**Convocation : 12/07/2022**  
**Affichage : 21/07/2022**

**Secrétaire de séance :** Mr Michel COURCELLE

**OBJET : APPROBATION DES CRAC ZAC BELLEVUE - LES ARGOULTS A JARZE AU 31/12/2021**

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SODEMEL devenue Alter Cités, l'aménagement du quartier de Bellevue-Les Argoults, Alter Cités a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2021. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;

- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants

### Rappel du projet

Le quartier de Bellevue-Les Argoults est situé au sud du bourg de Jarzé. Sa superficie est d'environ 10 hectares. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

### Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2021, les études sont en cours ; la Tranche 1 (Les Argoults) a été déclarée d'Utilité Publique, les acquisitions sont en cours. Les travaux de la phase 1.1 ont démarré à l'automne 2021.

### Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2021, 541K€ HT ont été dépensés et 2 K€ HT ont été encaissés.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 5 090 000 € HT sans participation d'équilibre.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 28 janvier 2014 et signé le 13 mars 2014 entre la commune de Jarzé, devenue commune déléguée de Jarzé Villages et la SODEMEL, devenue Alter Cités pour l'aménagement du quartier de Bellevue-Les Argoults,

- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 établi par Alter Cités,

- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Cités annexé à la présente,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 5 090 K€ HT,

- approuve le tableau des acquisitions de l'année 2021.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

